## Mis en distribution générale le 21 novembre 2019

IAEA

L'atome pour la paix et le développement

(Ce document a été mis en distribution générale à la réunion du Conseil du 21 novembre 2019)

## Conseil des gouverneurs

**GOV/INF/2019/12** 27 septembre 2019

> Français Original : anglais

Réservé à l'usage officiel

## Vérification et contrôle en République islamique d'Iran à la lumière de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU

Rapport du Directeur général par intérim

1. Le présent rapport du Directeur général par intérim adressé au Conseil des gouverneurs et parallèlement au Conseil de sécurité de l'ONU (Conseil de sécurité) traite de la mise en œuvre par la République islamique d'Iran (Iran) des engagements en matière nucléaire pris dans le cadre du Plan d'action global commun (PAGC) en ce qui concerne ses activités de recherche-développement liées aux centrifugeuses. On y trouvera des informations actualisées sur les faits survenus depuis les précédents rapports du Directeur général par intérim¹.

## A. Activités de recherche-développement liées aux centrifugeuses

- 2. Le 5 septembre 2019, S. E. M. Hassan Rouhani, président de l'Iran, a déclaré que tous les engagements en matière de recherche-développement au titre du PAGC seraient abandonnés le vendredi suivant<sup>2</sup>.
- 3. Comme il a été indiqué précédemment<sup>3</sup>, le 7 septembre 2019, l'Iran a informé l'Agence qu'il comptait installer et tester avec de l'uranium naturel de nouvelles centrifugeuses avancées à l'installation pilote d'enrichissement de combustible (IPEC) de Natanz. Dans une lettre datée du 25 septembre 2019, l'Iran a également informé l'Agence qu'il était en train de remanier les lignes de recherche-développement (R-D) à l'IPEC pour y accueillir les cascades de centrifugeuses

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Documents GOV/2019/32 et GOV/INF/2019/10.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voir http://president.ir/en/111155 (en anglais).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Document GOV/INF/2019/10.

supplémentaires suivantes<sup>4</sup> : une nouvelle cascade de 20 centrifugeuses IR-2m dans la ligne de R-D 2 ; une nouvelle cascade de 10 centrifugeuses IR-5 dans la ligne de R-D 3 ; une nouvelle cascade de 20 centrifugeuses IR-6s dans la ligne de R-D 3 ; et une nouvelle cascade de 164 centrifugeuses IR-6 dans la ligne de R-D 6. Le même jour, l'Agence a vérifié que l'installation de ces nouvelles cascades n'avait pas encore commencé.

- 4. Le 25 septembre 2019, l'Agence a vérifié que toutes les cascades déjà installées dans les lignes de R-D 2 et 3 à l'IPEC<sup>5</sup> accumulaient ou avaient été préparées pour accumuler de l'uranium enrichi<sup>6</sup>.
- 5. Le 25 septembre 2019, l'Agence a vérifié que la réinstallation de la tuyauterie des lignes de R-D 4 et 5 en vue de l'installation d'une cascade de 164 centrifugeuses IR-4 et d'une cascade de 164 centrifugeuses IR-2m était en cours<sup>7</sup>. Le même jour, elle a vérifié que l'Iran avait aussi commencé à réinstaller des centrifugeuses IR-4 dans la ligne de R-D 4 et des centrifugeuses IR-2m dans la ligne de R-D 5.
- 6. Le 24 septembre 2019, l'Agence a vérifié que l'Iran avait commencé la fabrication de bols pour centrifugeuse au moyen de fibres de carbone non soumises aux mesures de confinement et de surveillance continues de l'Agence. Le processus de fabrication de bols et de soufflets reste sous la surveillance continue de l'Agence<sup>8,9</sup>.

\_\_\_\_\_

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> En plus de celles mentionnées au paragraphe 3 du document GOV/INF/2019/10.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Une cascade de 20 centrifugeuses IR-4 et une cascade de 10 centrifugeuses IR-6 dans la ligne de R-D 2, et une cascade de 20 centrifugeuses IR-6 dans la ligne de R-D 3.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> PAGC, Annexe I – Mesures relatives au nucléaire, par. 32.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Document GOV/INF/2019/10, par. 4.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Décision de la Commission conjointe du 14 janvier 2016 (document INFCIRC/907).

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Document GOV/2019/32, par. 21.